

CONVENTION DE PRET D'UN OUTIL D'ANIMATION

ENTRE

Le Département de la Sarthe représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Dominique LE MÈNER, agissant ès qualité et pour le Département en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 29 mars 2015.

ET
La Commune dereprésentée par son Maire,....., agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil municipal en date du....., désignée ci-après par le terme « l'emprunteur ».

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de prêt de l'outil d'animation « Le loup, quelle grosse bête ».

La Bibliothèque Départementale de la Sarthe met à disposition de l'emprunteur ce tapis lecture pour la période du

Le tapis lecture est composé :

- de deux tissus de couloir noir sous de forme rectangulaire, représentant un loup. Pour la tête du loup : 2 yeux, 2 mâchoires et 2 oreilles,
- d'une pochette avec à l'intérieur, quatre loups (blanc, noir, gris et vert) et un loup debout avec ses habits (une culotte, un pantalon, une chemise et un manteau),
- d'une pochette avec à l'intérieur un oiseau bleu, une grand-mère, un petit chaperon rouge (avec sa cape), un sandwich (deux tranches de pain, une tranche de jambon, une tomate, une tranche de gruyère, un œuf et une feuille de salade), trois galettes et une carotte,
- d'une petite paire de lunettes (rouge), d'une paire de botte et d'un chapeau (vert),
- et d'une balle.

Pour toute poursuite de la mise à disposition au-delà du délai visé à l'alinéa précédent, un avenant à la présente convention sera signé par les parties contractantes.

Article 2 : Obligations de l'organisateur

L'emprunteur s'engage :

- à souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre à l'occasion de cette mise à disposition et, le cas échéant, à transmettre copie des polices d'assurance correspondantes au Département. Ces frais d'assurance sont supportés par l'emprunteur.

☞ Valeur de l'ensemble : 750 €

- À maintenir une vigilance accrue quant à l'utilisation du tapis lecture (pas de chaussures sur le tapis, pas de nourriture, disposer le tapis dans un endroit propre ...)
- A présenter le tapis lecture dans une salle offrant des conditions de sécurité répondant aux exigences définies par la réglementation en vigueur et aux précautions élémentaires (lieu fermé à clé)
- À ne pas céder le tapis lecture

